



Discothèque et tapage nocturne

Par **lililaeti13**, le **30/12/2012** à **08:58**

Bonjour,

Je gère une résidence de tourisme qui se trouve en face d'une boîte de nuit.

Mes clients sont dérangés toutes les nuits de 2 ou 3 heures du matin jusqu'à 7h par des jeunes trop alcoolisés qui sortent de cette boîte de nuit et qui crient, se bagarrent, ou montent sur les voitures.

Je suis allée voir le gérant de la boîte de nuit pour essayer de trouver une solution qui pourrait nous convenir à tous les 2 pour éviter ce tapage nocturne incessant, mais ce monsieur m'a répondu qu'une fois sortis de son établissement, les personnes ne sont plus ses clients et qu'il n'y peut rien.

Quel recours puis-je avoir pour essayer de faire retrouver des nuits calmes à mes vacanciers ? Les clients de cette discothèque sont-ils sous la responsabilité du gérant une fois sortis de l'établissement ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **amajuris**, le **30/12/2012** à **09:41**

bjr,

il faut voir le maire qui est responsable de la tranquillité de ses concitoyens.

la résidence de tourisme existait-elle avant la boîte de nuit ?

cdt

Par **lililaeti13**, le **30/12/2012** à **10:10**

bonjour,

Non la boîte de nuit était présente bien avant la construction de la résidence